



WHO/Mal/191 Add.1
WHO/Insecticides/68 Add.1
29 novembre 1957

ORIGINAL : ANGLAIS

SENSIBILITE DES ANOPHELES ADULTES AU DDT ET DES LARVES DE
CULEX FATIGANS ET D'AEDES AEGYPTI AU DDT ET A LA D'ELDRINE

La note rédactionnelle suivante doit être ajoutée au document WHO/Mal/191 :

Il convient de noter qu'au cours de la présente recherche l'auteur n'a pas strictement suivi la méthode de Busvine & Nash étant donné qu'il exprime la concentration de DDT en concentration dans le mélange huile minérale-éther (voir le tableau de la page 2 et le tableau 1, page 4). Selon Busvine & Nash, comme le solvant volatil (trichloréthylène ou éther) s'évapore, il faut indiquer la concentration finale, c'est-à-dire celle de l'insecticide dans l'huile "Risella", et non celle du mélange huile minérale-éther. En conséquence, les résultats donnés dans le document en question devraient être reconsidérés¹ de manière à les rendre comparables à ceux des autres chercheurs qui suivent strictement la méthode de Busvine & Nash.

Dans ce même document, au tableau 2, page 5, on observe en outre que la dose est exprimée en g/m² comme si tout l'insecticide se trouvait à la surface du papier filtre, ce qui n'est évidemment pas le cas. [Réd.]

¹ C'est ainsi qu'il faudrait remplacer le tableau de la page 2 par le tableau ci-après.

Série	Mélange		Teneur de la solution dans le mélange huile minérale-éther (pourcentage déterminé sur 1 ml)	Teneur de la solution dans l'huile "Risella" en DDT (pourcentage déterminé sur 0,33 ml)
	Solution de DDT dans l'huile "Risella"	Ether du commerce		
B	2 ml à 2 %	4 ml	0,66	2,0
C	2 ml à 1 %	4 ml	0,33	1,0
Témoins	2 ml -	4 ml	-	-

Les valeurs indiquées page 3 pour la CL₅₀ doivent être modifiées comme suit :

	<u>Valeur indiquée</u>	<u>Valeur rectifiée</u>
<u>A. albimanus</u>	0,24 % DDT	0,7 % DDT
<u>A. aquasalis</u>	0,33 % DDT	1,0 % DDT
<u>A. albitarsis</u>	0,39 % DDT	1,1 % DDT

[Révisé]